PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE HUIT

Procès-verbal d'une session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 29 mai 2008** à 18 h 30, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 Montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Diane McCready, district 2 Claude Boucher, district 5
Alain Ouellette, district 3

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Roland Charbonneau, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.

Monsieur le conseiller Jean Dumais est absent.

Les sièges des conseillers 1 et 4 sont vacants.

RÉSOLUTION 280-05-08
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente session à 18h30.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

RÉSOLUTION 281-05-08
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant les points suivants :

6. Adoption du second projet de règlement 245-2008 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux remplaçant et abrogeant le règlement 245 et ses amendements;

12. Autorisation de signature protocole d'entente PE-2008-GOL-07 relatif au projet domiciliaire du golf Bonniebrook, phase 5;

13. Dossier relatif au protocole d'entente PE-2005-EVE-01 (dossier Aimé Labelle);

14. Acquisition du lot 2 077 801;

15. Création d'une réserve foncière lot : 3 261 538 - prolongement de la rue Caya;

16. Politique relative aux travaux d'amélioration locale à la charge des propriétaires riverains;

RÉSOLUTION 282-05-08
NOMINATION D'UN SUBSTITUT – COMITÉ DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que Madame la conseillère Diane McCready a été nommée, par la résolution 248-05-08 représentante au sein du comité d'administration de l'organisme Transport Adapté et Collectif de la MRC de la Rivière-du-Nord.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

DE NOMMER Claude Panneton à titre de représentant substitut au sein du comité d'administration de l'organisme Transport Adapté et Collectif de la MRC de la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 283-05-08
ADOPTION DU RÈGLEMENT 514-2008-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 514, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT À 475 000 $

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 13 mai 2008 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Alain Ouellette;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal avant son adoption ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 514-2008-02 modifiant le règlement 514, tel qu'amendé, concernant la constitution d'un fonds de roulement afin d'augmenter le montant à 475 000 $.

RÉSOLUTION 284-05-08
ADOPTION DU RÈGLEMENT 242-90-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 242, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXTENSION D'UN USAGE OU D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE ET LE REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 mars 2008 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Jean Dumais ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 11 mars 2008;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 08 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT que l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 07 mai 2008 ;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 07 mai 2008 au 15 mai 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'au 15 mai 2008, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT que les membres présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready appuyé monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 242-90-08 modifiant le règlement de zonage numéro 242, tel qu'amendé, afin de revoir les dispositions relatives à l'extension d'un usage ou d'un bâtiment dérogatoire et le remplacement d'une construction dérogatoire.

RÉSOLUTION 285-05-08
ADOPTION DU RÈGLEMENT 241-09-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 241, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AU REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 mars 2008 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Jean Dumais;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 11 mars 2008;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 08 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 07 mai 2008 au 15 mai 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'au 15 mai 2008, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT qu'au 15 mai 2008, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT que les membres présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready appuyé monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 241-09-08 modifiant le règlement de construction numéro 241, tel qu'amendé, afin de revoir les dispositions relatives au remplacement d'une construction dérogatoire.

RÉSOLUTION 286-05-08

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-91-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 242, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE REVOIR LA GRILLE DES USAGES ET NORMES AFIN D'AUGMENTER LE FRONTAGE REQUIS POUR LES LOTS AYANT FRONT SUR CERTAINES ROUTES COLLECTRICES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 mars 2008 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Jean Dumais;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 08 avril 2008;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 29 mai 2008;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Alain Ouellette et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 242-91-08 modifiant le règlement de zonage numéro 242, tel qu'amendé, afin de revoir la grille des usages et normes afin d'augmenter le frontage requis pour les lots ayant front sur certaines routes collectrices.

RÉSOLUTION 287-05-08

461 RUE DES POMMIERS ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 013-01-08 ET REMBOURSEMENT DE LA SOMME REÇUE POUR L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION MINEURE

Considérant que le conseil municipal a adopté à la séance du 8 janvier 2008 la résolution portant le numéro 013-01-08;

Considérant qu'après révision du dossier par les procureurs de la Municipalité, Dunton Raiville, sencrl, il n'est pas approprié d'entreprendre des recours légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready appuyé par monsieur le conseiller Alain Ouellette et résolu unanimement :

Article 1 le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante

Article 2 la résolution portant le numéro 013-01-08 est rescindée pour avoir à toute fin que de droit;

Article 3 d'autoriser le remboursement d'une somme de mille (1 000 $) reçue afin d'acquitter les frais relatifs à une demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 288-05-08
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE DU GOLF BONNIEBROOK, PHASE 4 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2008-GOL-06

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de la firme CIMA+ qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire du Golf Bonniebrook phase 4, répondent aux exigences du règlement 245 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de trois cent six mille quatre-vingt-quinze dollars et seize cents (306 095.16 $);

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée du 13 mai 2008, le conseil Municipal a autorisé la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de cent vingt et un mille trois cent trente-huit dollars et soixante-quatorze cents (121 338.74 $)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de cent vingt et un mille trois cent trente-huit dollars et soixante-treize cents (121 338,73 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 8 du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Municipalité;

D'AUTORISER le Maire, ou en son absence, le Maire suppléant, et le Directeur général ou, en son absence, le Secrétaire-trésorier adjoint, à autoriser l'institution bancaire à libérer une partie de la lettre de garantie bancaire, de façon à maintenir, à titre de garantie, une somme de soixante-trois mille quatre cent dix-sept dollars et soixante-neuf cents (63 417.69 $) et de signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 289-05-08
AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À LA GESTION DES PONTS

CONSIDÉRANT que le décret 98-2003 du 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiées par le décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts énumérés à l'annexe du décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 et que les municipalités continuent d'entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser la responsabilité des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire ou, en son absence, le Maire suppléant et le Directeur général ou, en son absence, le Secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le ministère des Transports, précisant les responsabilités des parties relativement à la gestion et l'entretien des ponts.

RÉSOLUTION 290-05-08
AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À FAIRE L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'acquisition d'un camion de type 10 roues pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que cette dépense a été prévue au budget annuel 2008, lequel a été approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics a effectué une recherche de prix ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	Prix
Boivesrt Pontiac Buick GMC	85 000 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'un camion 10 roues GMC 2007 auprès *de Boiverst Pontiac Buick GMC,* pour un montant total de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 $), taxes en sus, et ce, conformément à la soumission datée du 15 mai 2008.

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fonds de roulement

_____
Claude Panneton, Directeur général

RÉSOLUTION 291-05-08
AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES REQUISES POUR ALLER EN APPELS D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU CHEMIN LAROCHE

CONSIDÉRANT que le chemin Laroche nécessite des travaux de réhabilitation**;**

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Directeur des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier à entreprendre les démarches nécessaires aux appels d'offres pour des travaux de réhabilitation des infrastructures routières du chemin Laroche.

RÉSOLUTION 292-05-08
AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER UNE SUBVENTION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU CHEMIN LAROCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer des travaux de réhabilitation des infrastructures routières du chemin Laroche.

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'obtenir une aide financière afin de réaliser des travaux de réhabilitation des infrastructures routières du chemin Laroche.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Directeur des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents requis ou entente afin d'obtenir une aide financière afin de réaliser des travaux de réhabilitation des infrastructures routières du chemin Laroche.

RÉSOLUTION 293-05-08
AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CONCLURE ET SIGNÉ UNE ENTENTE INTERMUNICIPAL RELATIVEMENT AU PARTAGE DES COÛTS RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN LAROCHE

CONSIDÉRANT que le chemin Laroche constitue un lien rapide entre la Municipalité de Saint-Colomban et le Canton de Gore;

CONSIDÉRANT que ce dernier est principalement utilisé par les résidents du canton de Gore;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint à conclure et signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le Caton de Gore relativement à l'entretien du chemin Laroche.

RÉSOLUTION 294-05-08
DEMANDE D'EXONÉRATION D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET D'AFFAIRE DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT la mission de la maison des jeunes de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'exemption de toute taxe foncière et taxe d'affaire relativement à la Maison des jeunes de Saint-Colomban située au 100, rue du Village.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

DE CONSENTIR à ce que la commission municipale du Québec accorde une reconnaissance d'exemption de toute taxe foncière et taxe d'affaire relativement à la Maison des jeunes de Saint-Colomban située au 100, rue du Village.

RÉSOLUTION 295-05-08
ACHAT DE MODULE DE JEUX « SÉRIE RASE-MOTTES » POUR L'ÉCOLE LA VOLIÈRE

CONSIDÉRANT que les jeunes aimeraient pouvoir bénéficier de module de jeux de type « Rase-mottes » pour le parc de l'École La Volière.

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Broué, Directeur des sports et des loisirs, a effectué une recherche de prix ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
Multi-Jeux Marlin	4 151.00 $
Playpower LT Canada Inc.	4 700.00 $
Go-Élan	4 513.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Multi-Jeux Marlin pour un montant de quatre mille cent cinquante et un dollars, excluant les taxes applicables, conformément a leur soumission datée du 10 mars 2008.

D'IMPUTER cette dépense à même le *fonds de parcs et terrains de jeux.*

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

_____
Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 296-05-08
ACHAT DE MODULE DE JEUX « SÉRIE PUZZLE PLUS » POUR LE PARC LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que les jeunes aimeraient pouvoir bénéficier de module de jeux de type « série puzzle plus » pour le Parc Larochelle.

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Broué, Directeur des sports et des loisirs, a effectué une recherche de prix ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
Multi-Jeux Marlin	9 194.00 $
Playpower LT Canada Inc.	10 115.00$
Go-Élan	9 740.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Multi-Jeux Marlin pour un montant de neuf mille cent quatre-vingt-quatorze dollars (9 194.00 $), excluant les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 10 mars 2008.

D'IMPUTER cette dépense à même le *fonds de parcs et terrains de jeux.*

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

_____
Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 297-05-08
INSTALLATION DE GÉOTEXTILE – PARC DES MERLES

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un géotextile au Parc des Merles.

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Broué, Directeur des sports et des loisirs, a effectué une recherche de prix ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
Max Servies	1 850 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Max Services pour un montant de mille huit cent cinquante dollars (1 850 $), excluant les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 17 mai 2008.

D'IMPUTER cette dépense à même le *fonds de parcs et terrains de jeux.*

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

_____
Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 298-05-08
EMBAUCHE DE MONITEURS(TRICES) – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT la mise sur pied du camp de jour – Été 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de moniteurs (trices) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'affichage interne pour le poste de moniteurs (trices), de même qu'un affichage externe dans le bulletin municipal *Le Colombanois* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 330 inscriptions

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice du camp de jour pour la sélection des candidats pour ces postes :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER les monitrices et les moniteurs du camp de jour – été 2008 mentionné(e)s ci-dessous, et ce, pour une période de neuf (9) semaines, en conformité avec la convention collective en vigueur.

Myriam Morand
Félicia Desmarchais
Cédrick Ducap
Roxanne De Tonnancourt
Olivier Morand
Julien Desrosiers
Charles-André Borduas
Michaël Villeneuve
Virginie Dumoulin
Sarah-Emmanuelle Blondin
Lyssa Colavecchio
Stéfanie Thibault
Philippe-Olivier Tancrêde
Jennifer Tremblay
David Bégin
Magalie Saint-Vincent
Audrey Desjardins
Julie Ouimet
Jean-Félix Lajoie-Leroux
Marie-Mô P.Lévesque
Alysen Villeneuve
Jean-François Labelle
Maude Bélanger
Mathieu Bouchard
Catherine Provost
Ariane Lauzon
Geneviève Payeur
Partenariat Québec-France

Le camp de jour sera d'une durée de huit (8) semaines, soit du 26 juin 2008 au vendredi 15 août 2008, de 9 h à 16 h.

RÉSOLUTION 299-05-08
OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – SENTIER GRANDE ALLÉE ET RUBIS (SENTIER #2)

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à l'aménagement de divers sentiers multifonctionnels;

CONSIDÉRANT que des travaux imprévus ont du être effectués afin de compléter le sentier Grande Allée –Rubis (sentier # 2);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Horizon multiressources pour un montant de mille cent cinquante dollars (5 150 $), excluant les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 23 mai 2008.

D'IMPUTER cette dépense à même le *fonds de parcs et terrains de jeux.*

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

_____
Claude Panneton, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION 300-05-08
CLÔTURE DE LA SESSION

À 19h00, l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

DE LEVER la présente session.

_____	_____
Roland Charbonneau	Claude Panneton
Maire	Directeur général